

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 10 juin 2024 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	2024-0057
Adresse :	1167, rue Yves
Lot :	2 533 745 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser que le lot projeté 6 633 565 du cadastre du Québec ait une superficie de 2 683,4 m², au lieu d'une superficie minimale de 4 000 m².
Numéro :	2024-0059
Adresse :	1625, rue des Éperviers
Lot :	3 691 094 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser qu'une remise de 21 m² soit construite en cour avant de la propriété.
Numéro :	2024-0060
Adresse :	2432, boulevard du Curé-Labelle
Lot :	2 227 394 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser que la superficie maximale totale de toutes les enseignes attachées au bâtiment soit de 13 m² au lieu d'une superficie maximale de 7,5 m²;• Autoriser que l'enseigne modulaire soit installée à une distance de 30 cm de la ligne d'emprise de rue (route 117) au lieu d'être située à une distance minimale de 1 m;• Autoriser que la superficie maximale de l'enseigne modulaire soit de 6,7 m² au lieu d'une superficie maximale de 5 m².
Numéro :	2024-0061
Adresse :	967, rue Principale
Lot :	2 225 548 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser que le lot 2 225 548 du cadastre du Québec, servant à un usage résidentiel, soit d'une superficie de 481.2 m² au lieu d'une superficie minimale de 650 m².

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Prévost, ce 24 mai 2024.

Me Caroline Dion, notaire, OMA
Greffière